

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DEVE 172 Subvention (10 000 euros) à l'association « collectif ARGOS » pour la réalisation d'une exposition photographique sur la transition énergétique dans le monde et à Paris à l'occasion de la COP21.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association « collectif ARGOS » dont le siège social est situé 19, rue Martel - 75010 Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'Association « collectif ARGOS » dont le siège social est situé 19, rue Martel - 75010 Paris pour la réalisation d'un reportage photographique, d'une exposition et d'un catalogue d'exposition, sur des communautés humaines engagées dans la transition énergétique dans le monde et à Paris en 2015, à l'occasion de la COP21.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 10 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015, chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF23003.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO